

Références RG n° 11-16-001331

Monsieur BITTER Jean-Simon  
93 rue de la Folie Mericourt  
75011 PARIS

J'ai l'honneur, pour notification, de vous faire parvenir sous ce pli une copie de la décision prononcée par ce Tribunal d'Instance le 16 janvier 2017, dans le litige introduit par Monsieur BITTER Jean-Simo, la FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES FORCE OUVRIERE et la CGT GENERALI, et relatif à une difficulté concernant la représentation du personnel dans l'entreprise.

Conformément aux prescriptions des articles 668, 669, 677, 680, 693, 999, et 1000 du Code de Procédure Civile, je vous indique que cette décision peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation et que vous disposez d'un délai de **DIX JOURS** pour exercer éventuellement cette voie de recours.

Ce pourvoi est formé par déclaration orale ou écrite que vous même ou tout mandataire muni d'un pouvoir spécial peut me faire, me remettre ou m'adresser par pli recommandé.

Cette déclaration devra indiquer vos nom, prénoms, profession et domicile, la décision attaquée ainsi que les nom et adresse du ou des défendeurs au pourvoi.

A toutes fins utiles je vous indique, en outre, que l'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut-être condamné à une amende civile et au paiement d'une indemnité à l'autre partie.

Fait au Tribunal d'Instance, le 16 janvier 2017

  
LE GREFFIER EN CHEF

**Pièce jointe : copie de la décision**

**N.B.** il est rappelé qu'en vertu de l'article 670-1 du Code de procédure civile, "en cas de retour au greffe de la juridiction d'une lettre de notification qui n'a pu être remise à son destinataire, le greffier en chef invite la partie à procéder par voie de signification".



EXTRAIT DES MINUTES  
DU GREFFE DU TRIBUNAL  
D'INSTANCE DE SAINT DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Monsieur BITTER Jean-Simon  
FEDERATION DES  
EMPLOYES ET CADRES  
FORCE OUVRIERE  
CGT GENERALI

**TRIBUNAL D'INSTANCE de SAINT DENIS  
JUGEMENT DU 16 Janvier 2017**

C/

GENERALI France

**DEMANDEURS :**

Monsieur BITTER Jean-Simon 93 rue de la Folie Mericourt, 75011 PARIS, représenté par Me HUMBERT Sophie, avocat au barreau de Paris

FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES FORCE OUVRIERE 58 rue d'Hauteville, 75010 PARIS, représentée par Me HUMBERT Sophie, avocat au barreau de Paris

CGT GENERALI Immeuble Innovatis 2-8 rue Luigi Cherubini, 93200 SAINT DENIS, prise en la personne de Monsieur TOSONI M.STORNE DSCA, représentée par Me VIGNEAU Christophe, avocat au barreau de PARIS

**DÉFENDEURS :**

GENERALI France ASSURANCES 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, prise en la personne de Monsieur Stéphane DEDEYAN, représentée par la SELARL CAPSTAN LMS, avocat au barreau de PARIS

GENERALI VIE 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, prise en la personne de Monsieur Eric LOMBARD, représentée par la SELARL CAPSTAN LMS, avocat au barreau de PARIS

GENERALI IARD 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, prise en la personne de Monsieur Stéphane DEDEYAN, représentée par la SELARL CAPSTAN LMS, avocat au barreau de PARIS

Copie exécutoire délivrée

le :

à :

TRIESTE COURTAGE 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, pris(e) en la personne de Madame Laurence DELACOURT, représenté(e) par SELAR CAPSTAN LMS, avocat au barreau de PARIS

Copie délivrée

le :

à :

GENERALI REASSURANCE COURTAGE 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, prise en la personne de Monsieur Jean Louis CHARLUTEAU, représentée par la SELARL CAPSTAN LMS, avocat au barreau de PARIS

L'EQUITE 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, prise en la personne de Monsieur Tanguy LEMAIRE, représentée par la SELARL CAPSTAN LMS, avocat au barreau de PARIS

FEDERATION BANQUE ET ASSURANCE CFDT 47/49 rue Simon Bolivar, 75948 PARIS CEDEX 19, non comparante





FEDERATION NATIONALE DES CADRES ET AGENTS DE MAITRISE DE TECHNICIENS CFE/GC FORCE ET VENTE 43 rue de Provence, 75009 PARIS, représentée par Mme LEROUX Catherine, munie d'un mandat écrit

FEDERATION UNSA BANQUE ET ASSURANCES 21 rue Jules Ferry, 93177 BAGNOLET CEDEX, non comparante

FEDERATION NATIONALE DES PERSONNELS DES SECTEURS FINANCIERS CGT 263 rue de Paris Case 537, 93515 MONTREUIL CEDEX, non comparante

Monsieur HANNOIR Adrien 11 rue de Saverne, 80800 SAILLY LAURETTE, non comparant

Madame ISSA Christine 14 rue Jean Jaures, 67300 SCHILTIGHEIM, non comparante

Monsieur HENNET François 23 rue Berthelot, 59110 LA MADELEINE, non comparant

Monsieur ROSIQUE Hervé 163 rue Général Leclerc, 59520 MARQUETTE LEZ LILLE, non comparant

Monsieur CUMONT Patrick 28 rue Kuhlmann, 59160 LOMME, non comparant

Monsieur OBRUSIK Paul 79 rue Bellevue, 68350 BRUNSTATT, non comparant

Société GENERALI FRANCE 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, représentée par la SELARL CAPSTAN LMS, avocat au barreau de PARIS

### **COMPOSITION DU TRIBUNAL LORS DES DÉBATS :**

Présidente : Mme LACHAL Anne-Cécile  
Greffier : Mme OOSTERLINCK Marion

Audience publique du : 3 janvier 2017

### **DÉCISION :**

par défaut, en dernier ressort, prononcée par mise à disposition au greffe le 16 Janvier 2017 par Mme LACHAL Anne-Cécile, Présidente, assistée de Mme OOSTERLINCK Marion, Greffier.